

POUR LES NOUVEAUX TITULAIRES D'UN PERMIS DE CONDUIRE OBTENU À PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2019

COMMENT RACCOURCIR LE DÉLAI POUR ACQUÉRIR SES 12 POINTS AVEC "UNE FORMATION POST PERMIS" ?

CAS N°1 :
J'ai eu le permis en conduite traditionnelle

SANS
la formation post permis

AVEC
la formation post permis

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**

POUR LES NOUVEAUX TITULAIRES D'UN PERMIS DE CONDUIRE OBTENU À PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2019

COMMENT RACCOURCIR LE DÉLAI POUR ACQUÉRIR SES 12 POINTS AVEC "UNE FORMATION POST PERMIS" ?

CAS N°2 :
J'ai eu le permis en conduite accompagnée

SANS
la formation post permis

AVEC
la formation post permis

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**

Nous vous informons de l'existence de la formation :

« Post-Permis »

Cette formation aura pour but notamment de réduire la durée de la période probatoire à l'issue de l'obtention de votre permis B.

Pour tout renseignement merci de vous adresser à l'accueil.

CENTRE DE FORMATION OUICE
12 RUE THIERS 22100 DINAN
02 96 39 02 58

-I N° d'agrément E0302204920
N° siret 44384573000011

www.centredeformationouice.com